

Véhicules à moteur. Inventaire permanent des véhicules se trouvant dans le territoire sur fiches

RUHENGERR



Déclaration de mutation de véhicules en 2 exemplaires dont un est transmis au bureau des Impôts l'autre au bureau émetteur du certificat d'immatriculation.

Taxe ~~xxx~~ voiture 60 frs par HP
Pick up 60 frs par HP
camion 40 frs par 100 kgs
+ de 24 HP, camion avec remorques et motos voir instructions.

Armes Inventaire permanent des armes détenues dans le Territoire sur fiche
Permis de port d'arme délivré sur vu d'un permis antérieur d'une autorisation d'acquisition

uniformément le permis de port d'arme est de 100 frs.
immatriculation -registre et numérotation des armes-voir nouvelles instruction.

Munition Autorisation d'acquisition est délivrée par A.T. ou son délégué voir instruction sur quantité.

RADIO Taxe pour non autochtones = 240 frs ou 20 frs par mois
Autochtones 48 frs + 30% à verser à Caisse pays.
Inventaire permanent sur fiche des appareils détenus dans Territoire

N.B. Véhicules-Armes et Radio. En cas de changement de Résidence d'un détenteur un double des fiches est transmis au Bureau du Territoire de sa nouvelle résidence.

Commerçants: Fichiers renseignant sur les activités, les parcelles ou lieux de ces activités.

Patentes Gros et petit bétail: Demandeur doit être inscrit au registre de commerce et avoir satisfait aux conditions suivantes: disposer d'un bâtiment pouvant abriter le bétail
acquitter une patente Mod A Gros bétail = 6.000 frs
B petit bétail = 2.000 frs-

Commerce Ambulant: Avoir un registre de commerce.
Avoir les connaissances élémentaires 4 opérations arithmétiques.
Acquitter un permis de commerce de 500 frs (Voir taux Codes)
un permis de circulation 500 frs
tissus-p.d.t marché Mucaca
Tabac peaux-cordes)
poissons objets forgés) tout le territoire
poterie)
payé 30% addit. à C.A.C. sur 500 frs
rachats perstations coutumières.

Licences Alcool. Délivrées les licences accordées par conseil des licences
Mod A vente boissons tout titre 7.500 frs
B vente en détail id 7.500 frs
C vente en bouteilles à autochtones par non autochtones 1.500 frs
G Spec. vente en bouteilles par autochtones au service de non autochtones à ~~non~~ autochtones 1.500.-
E vente détail par autochtones seul à autochtones seul 7.500.-
quittanciers spécial pour licences alcool.

Immeubles-Fiches immeubles numérotation cadastrale-fiche inventaire avec renseignement concernant le bâtiment et plan au verso
fiche mobilier jointe signée par occupant. établir nouvelle fiche lors de changement d'occupant et vérifier, copie est laissée à occupant.

Matériel- Inventaire permanent sur fiche-Classement bon de sortie et rentrée

Envois de Fonds-Bordereau-registre des envois- emballage de fonds transmission-

Opposition-voir registre ad hoc.

Succession- quittancier 45 F
indigène registre ad hoc.

Population registre separé pour européen et asiatique.
fin du mois transmettre etat mensuel à Sureté
Colonisation

Impot indigène perception et inscription des mouvements acquits dans cahier acquit.
inscrire récapitulation mensuelle etat dans registre 202.
Transmettre etat mensuel à AIMO
Résidence
versé additionnels à C.A.C avec un tableau de perception mensuel dressé par s/chefferie-
Contrôle régulier des acquits en justification chez collecteurs.

S.T.A. Transmission mensuelle à Garage STA Astrida etat justification et distribution essence et huile-futs.
joindre les requisitoire ambulance.
tenir à jour les 2 registre ad hoc.
eventuellement etablir bon de commande pour réparation.

Amendes et Frais justice. remettre a tout O.P.J quittanciers 18
veiller a faire rentrer tous les mois les amendes ne délivrer de nouveau quittancier que contre remise de l'ancien.
dans la comptabilisation fin de mois distinguer amendes transactionnelles des autres amendes.
veiller a ce que tout O.P.J. remette en meme temps que l'argent un etat en 4 exemplaires des amendes infligées(voir modele)

Liste de paie et présence établir bon de dépense et etat salaire en 2 ex.
reprendre salaires non reclames en consignation au B.P.O. art 5/01.
Tout paiement figurant à un registre de paie ne donne lieu à l'établissement et à la transmission d'aucune pièce justificative.
Contractés renseigné dans carnet de paie détail du salaire et retenue Caisse epargne.
Voir fiche du personnel sous contrat et suivre de près les allocations familiales-certificat scolaire obligatoire pour tout enfant agé de plus de 6 ans-

Joindre avis d'imputation directe pour toute dépense concernant un article du budget ~~pour~~ pour lequel le Territoire n'a pas reçu de subdélégation.(chasseur cornacs-chauffeur STA-frais témoins,prévenus)

Pieces mensuelles- etat de mouvement population européenne et asiatique
etat des perceptions des impots à AIMO
idem Résidence
Etat mensuel de changement de situation familiale des agents colonie (Résidence)
Relevé du prix moyen de café(Résidence)

Piece trimestrielle: Fiche imputation modele 1 ter
modèle II A et B.